



Les Mesneux Le mag

Automne 2021

N° 74

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voilà déjà un mois et demi que la rentrée scolaire s'est effectuée selon un protocole sanitaire évolutif, dans des conditions assez proches de celles du mois de juin dernier.

Cette première rentrée, depuis la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune, s'est merveilleusement bien passée. Les 70 enfants étaient ravis de retrouver le chemin de l'école et les parents satisfaits des moyens mis en œuvre par la commune pour offrir aux élèves de bonnes conditions d'accueil tant au niveau scolaire que périscolaire.

En effet, des travaux ont été réalisés pour accueillir les enfants de maternelle, avec l'installation de sanitaires adaptés, la rénovation des peintures et l'achat de mobilier et fournitures pédagogiques... Les 3 classes ont été dotées, dans le cadre du plan de relance dédié au numérique éducatif, de TBI (tableau blanc interactif) et de tablettes afin d'initier les enfants aux nouvelles technologies d'apprentissage.

Je tiens à remercier chaleureusement nos agents communaux pour leur investissement dans les différentes tâches de peinture, carrelage, électricité... pour que l'école soit prête pour la rentrée, mais également les élus et les bénévoles qui ont œuvré pour l'installation et l'organisation des locaux.

Si nos agents communaux ont travaillé sur l'école durant tout le mois d'août, après un mois de juillet particu-

lièrement pluvieux et la période de congés annuels, il est bien évident que l'entretien de la commune n'était pas optimum comme les années précédentes. Mais depuis le début septembre, nos agents s'activent pour rattraper le retard dans la gestion de nos espaces verts. J'en profite pour rappeler aux riverains des voiries publiques que l'état des trottoirs est sous leur responsabilité. Nous avons l'habitude de le rappeler pour les périodes hivernales mais il en est de même pour la période estivale et vous devez tailler régulièrement vos haies qui gênent considérablement le cheminement des piétons.

Quant au projet de construction scolaire au parc de la Croisette, nous sommes au stade du choix de l'architecte. Si le projet proposé convient globalement à vos élus, le choix de son emplacement exact sur le site fait encore débat. Affaire à suivre : je ne manquerai pas de vous tenir informés des décisions qui seront prises.

Les activités sportives, associatives et culturelles essayent également de reprendre et j'ai bien conscience que ce n'est pas chose simple avec toutes ces restrictions sanitaires assez contraignantes.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une belle rentrée. Continuons à être vigilants et à prendre soin de nous, de nos proches pour qu'ensemble, nous puissions retrouver une vie ouverte sur le monde extérieur et tournée vers les autres.

Anny Dessoy



Restez informé avec PANNEAUPOCKET
Téléchargez l'application sur votre smartphone

La communauté urbaine du Grand Reims, du changement dans la collecte des déchets

Durant l'été, des bacs de collecte pour les déchets recyclables ont été mis à disposition des habitants de la commune par le service des déchets de la communauté urbaine du Grand Reims. Le volume dépend du nombre de personnes dans votre foyer.

La maintenance est assurée par les services du Grand Reims. Pour toute demande concernant les bacs, contactez le service au 03 26 02 90 90.

Jusqu' au 31 décembre 2021, les jours et la fréquence des collectes ne changent pas.

Types de déchets collectés	Contenants	Jours de collecte
RECYCLABLES	Bacs ou sacs de tri	Vendredi semaines impaires
OM	Bacs ou sacs ordures ménagères	Jeudi
<i>Vos récipients sont à présenter la veille au soir du jour de collecte.</i>		

Pour le verre, des points de collecte sont à votre disposition sur le parking d'Intermarché.

Dans le cadre de l'évolution du temps de travail des agents du Grand Reims, une réorganisation des tournées de collecte en ordures ménagères et en tri de la régie est nécessaire. Cette réorganisation du travail des agents de collecte de la régie a permis également de tenir compte de l'évolution des territoires en population et organisation (ex : implantation de lotissements).

La réorganisation des tournées de collecte va modifier les jours de collecte.

Pour Les Mesneux, à **partir du 1^{er} janvier 2022**, la commune sera collectée :
Le vendredi en ordures ménagères, fréquence 1 fois par semaine
Le mardi en tri, fréquence 1 fois par semaine.

En novembre-décembre 2021, une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres de chaque habitant

Le parlement des enfants à l'école des Mesneux

En juin, les élèves de CM2 de Mme Trisson ont de nouveau reçu la visite de notre députée. Aina Kuric les a encore félicités pour leur proposition de loi, non retenue au niveau national après leur première place académique, mais dont plusieurs dispositions seront mises en œuvre à l'école des Mesneux.



Compensation non négligeable, Aina Kuric a remis à tous les élèves et à leur professeure – en présence d'Anny Dessoix, maire, et de Mme Lamiral, inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Reims Ouest – la médaille de l'Assemblée nationale. Un beau souvenir de leur implication passionnée dans cette aventure citoyenne.

GL



La rentrée scolaire à l'école des Mesneux

Trois classes ont été ouvertes à la rentrée scolaire pour accueillir 70 enfants répartis comme suit :
une classe de 32 enfants de maternelle avec Madame Lina Benaouali
une classe de 6 CP, 6 CE1 et 9 CE2 avec Monsieur Stéphane Lesueur,
une classe de 4 CM1 et 13 CM2 avec la directrice Madame Patricia Trisson



Les enfants de la maternelle (la grande section est absente sur cette photo),
Lina Benaouali, Aline Pierret, Linda Rodriguez



Stéphane Lesueur, les élèves de CP—CE1—CE2



Patricia Trisson, les élèves de CM1—CM2

La rentrée scolaire à l'école des Mesneux, suite

Les 9 élèves de la classe de CE2 sont scolarisés le matin avec madame TRISSON et l'après-midi avec monsieur LESUEUR.

Les effectifs en maternelle étant importants, la commune a procédé au recrutement de 2 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) afin que 3 adultes soient en permanence dans la classe auprès des enfants.

Madame Aline PIERRET assure la journée complète, alors que Madame Linda RODRIGUEZ prend en charge les enfants le matin et Madame Nathalie FAVREL l'après-midi.

Nous aurons le plaisir d'accueillir après les vacances de la Toussaint, une nouvelle élève dans la classe de CP à la suite de l'emménagement de ses parents dans notre commune.

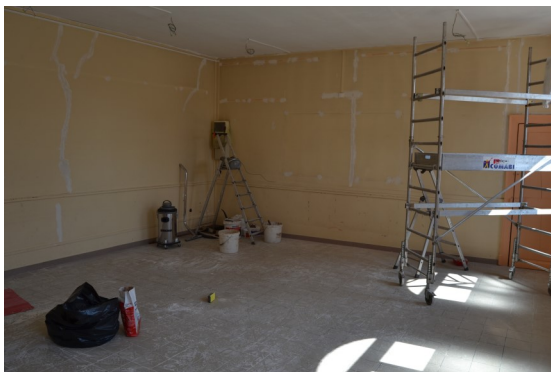
Le périscolaire est assuré par 3 personnes : Madame Roselyne DEMONGEOT, Madame Nathalie FAVREL et Madame Linda RODRIGUEZ. Les services proposés sont la garderie le matin (de 7h30 à 8h30), la restauration pendant la pose méridienne et la garderie le soir (de 16h30 à 18h30).

Nous avons fait une enquête auprès des parents à propos de l'organisation éventuelle de « mercredis récréatifs », mais devant le peu de familles intéressées (2 de façon régulière et 3 de façon occasionnelle), la commune n'a pas souhaité mettre en place ce service. Cependant, nous pourrions réétudier ce projet le cas échéant si d'autres besoins le justifient.

Anny Dessoy

Les travaux à l'école des Mesneux

La salle de garderie de l'ancienne école a été rénovée par nos employés communaux pour la maternelle



La salle de fêtes accueille la restauration scolaire d'un côté, le périscolaire, la salle de sieste et la salle de motricité de l'autre côté



L'ère du numérique est définitivement entrée à l'école

Dans le cadre du plan de relance numérique, la mairie a bénéficié de subventions pour les classes élémentaires et a décidé d'investir au profit de la nouvelle école. Ce n'est pas moins de 2 TNI (Tableau Numérique Interactif) et une classe mobile composée de 16 tablettes qui ont été acquis pour offrir un cadre de travail idéal tant pour les élèves que pour les enseignants.

L'ancien matériel informatique a été transféré dans la classe maternelle laquelle dispose donc également d'un TNI et de tablettes.

Cet équipement numérique est complété par un ENT (Espace Numérique de Travail) qui va notamment permettre une meilleure communication entre les différents acteurs de l'école (enseignants, parents et mairie).

Un Tableau Numérique Interactif peut être comparé à un écran d'ordinateur géant et tactile. La surface de projection est bien visible par tous les élèves ce qui les rend plus attentifs que face à une simple photocopie. Un TNI améliore la pratique pédagogique des enseignants en diversifiant la nature des ressources pédagogiques, en augmentant l'interactivité entre les élèves et les objets d'apprentissage. C'est ainsi susciter l'intérêt, la curiosité des élèves et au final leur réussite.

La tablette est un outil complémentaire au tableau interactif. Elle est utilisée ponctuellement en classe dans le cadre d'une individualisation des apprentissages. Selon la consigne de l'enseignant, l'élève peut tout aussi bien effectuer une recherche documentaire, réaliser des exercices interactifs, travailler un exposé qu'il présentera ensuite sur le TNI...

L'Espace Numérique de Travail, outre la fonction de communication entre les acteurs éducatifs (informations périscolaires, cahier de liaison, agenda électronique) constitue aussi un véritable outil pédagogique. Il permet par exemple de mettre en place un blog de classe alimenté par les élèves, de créer des cartes mentales, d'envoyer des leçons...

Il faudra bien évidemment un peu de temps aux enseignants, aux parents, à la mairie et aux élèves pour se familiariser avec ces nouveaux outils. Mais les perspectives qu'ils offrent au bénéfice de tous les élèves sont enthousiasmantes !

Patricia Trisson

Projet des classes élémentaires avec le Parc Régional de la Montagne de Reims



La mairie des Mesneux a accepté de financer le projet des enseignants de travailler en partenariat avec le Parc Régional de la Montagne de Reims.

Dans le cadre des programmes scolaires, les enseignants avaient envie de faire découvrir aux enfants les patrimoines présents sur leur territoire, qu'il s'agisse de patrimoines naturels (forêt, milieu aquatique, faux, vignes, sol) ou de patrimoines historiques, culturels ou architecturaux (observation des maisons, des bâtiments administratifs, des loges de vigne, des lavoirs, des fontaines, des églises...),

Le projet, défini en partenariat avec le Parc Régional de la Montagne de Reims, se décline en 4 séances encadrées par un animateur du Parc, deux se déroulent aux Mesneux, deux en extérieur.

Au cours de la première séance, c'est le patrimoine naturel des Mesneux qui est étudié et notamment le patrimoine viticole. Les élèves découvrent d'abord la situation géographique des Mesneux, localisé entre le territoire urbain de Reims et à la frontière du territoire du Parc Régional. La question des relations entre le climat et la viticulture est abordée, comme le classement en AOC. Les élèves se rendent dans les vignes en période de vendange, ils étudient les différents cépages, le plan de vigne.

La seconde séance est consacrée au patrimoine historique, culturel et architectural des Mesneux. A partir d'un livret, les élèves sont amenés à interpréter les aménagements réalisés par l'homme, à observer les matériaux utilisés, à analyser les cultures et les cycles végétatifs.

Au cours de la troisième et de la quatrième séance, les élèves se rendent dans le Parc régional pour découvrir certains lieux :

- le village de Trépail qui sera comparé au village de Les Mesneux
- les loges de vigne, ces constructions modestes, qui servaient d'abri à outils ou encore de cabane pour les vignerons d'antan pour s'abriter, se nourrir et se reposer. Certaines d'entre elles datent du début du XXe siècle et témoignent de l'histoire du vignoble champenois ;
- les Faux de Verzy, ces hêtres tortillardés issus d'une mutation génétique. Ils sont différents des hêtres communs par leur architecture. Les rameaux de hêtres forment des coudes et se soudent entre eux. A cette occasion, les élèves rencontreront un agent de l'ONF* qui les sensibilisera aux menaces qui pèsent sur les forêts (réchauffement climatique, maladies) et à l'importance de préserver les forêts
- le village de Mailly-Champagne et son sentier géologique.

Les élèves étudieront les paysages de la Montagne de Reims, la géologie, les matériaux ainsi que l'architecture traditionnelle d'un village du Parc.

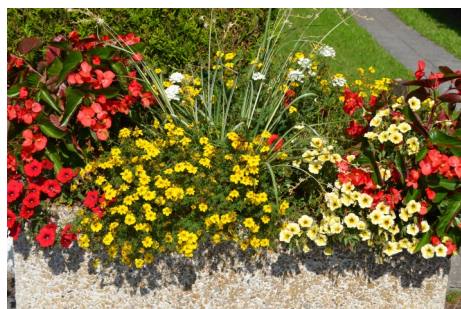
C'est un projet très riche qui sensibilise à la fois les enfants à la diversité de la notion de patrimoine, à l'importance de le préserver.

L'éducation au développement durable y est présente en permanence

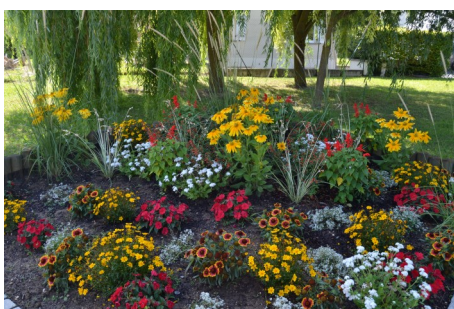
Patricia Trisson

ONF : office national des forêts

Le fleurissement de l'été



Bac rue de l'Avenir



Massif à la Bouvelette



Massif rue du Hordon

Malgré le temps pluvieux, mais peut-être à cause de ce dernier, nous avons eu une très belle floraison dans nos massifs et bacs. Les couleurs choisies - le rouge et le jaune, tempérées de touches blanches - ont été très bien rendues par le développement des rudbeckias, des bidens jaunes et des impatiens sunpatiens rouges.

A noter la belle canne à sucre dans le massif du Hordon et le développement stupéfiant des pétunias dans certains bacs d'où ils débordent en nappe. Les fleurs sont bien mises en valeur par des feuillages décoratifs comme les cyperus et les anthericums dans les bacs et le remarquable plectrantus dans les massifs. Merci à tous ceux qui ont concouru à leur entretien.

Aline Baudou



Massif rue des Bavolets

Début des travaux de restauration de l'église Saint Remi



Après de longs mois nécessaires à la préparation du dossier de restauration de l'église Saint Remi (marchés, obtention des subventions) puis recueil des autorisations nécessaires au déplacement des sépultures situées au pied des murs de l'église, la première tranche des travaux a pu enfin débuter mi-juin 2021.

Après l'intervention délicate d'une entreprise de pompes funèbres permettant de libérer le pourtour de l'église, les maçons ont commencé avec précautions le travail de reprise en sous-œuvre selon le principe d'élargissement des fondations par des semelles en béton.

Bien évidemment, comme dans toute restauration de monuments anciens, certaines difficultés insoupçonnées viennent compliquer les travaux.

De manière à ne pas déstabiliser le monument, cette reprise en sous-œuvre s'effectue de manière discontinue. En raison de l'étroitesse du terrain, les ouvriers doivent intervenir de manière chirurgicale avec une mini pelleteuse.

A la fin de ces travaux de renforcement des fondations un drainage sera mis en place ainsi que de nouveaux réseaux d'évacuation des eaux pluviales en périphérie de l'église.

Pour rappel les travaux de restauration de l'église Saint Remi devraient durer environ 4 années et il est toujours possible d'aider la commune à la financer en versant vos dons à la Fondation du Patrimoine

Bertrand Gourdiér



**J'APPORTE MON SOUTIEN A LA RESTAURATION
DE L'EGLISE SAINT REMI DE LES MESNEUX**
sur le site internet www.fondation-patrimoine.org/61671
Rappel : si je fais un don je peux bénéficier d'une réduction d'impôt

A.S.C. Les Mesneux, sortie théâtre

45 participants se sont retrouvés pour la première sortie théâtre "après-confinement" organisée le dimanche 26 septembre par l'ASC.

Pass sanitaire vérifié dès la montée dans le bus, nous voilà partis pour une journée à Paris. Des groupes d'intérêt se sont formés pendant le trajet : "Et vous, vous faites quoi avant le spectacle ?" Arrivés à Paris, les groupes se sont donc dispersés rapidement, certains pour un bon repas au restaurant, d'autres pour grimper vers Montmartre, d'autres pour une visite du Musée Grévin ou du Grand REX, ou encore vers les Champs Élysées et l'Arc de Triomphe emballé ou vers la Samaritaine et le quartier des Halles, ou encore pour passer un peu de temps avec un proche habitant Paris ...

D'abondantes pluies d'orage ont incité tous les flâneurs à se ruer vers le Théâtre des Variétés, où nous nous sommes rassemblés pour voir la pièce *La Famille et le Potager*, farce tendre et décalée, au cynisme décapant, jouée par Régis Laspalès et Marie-Anne Chazel dans les rôles principaux.

De retour dans le bus après la représentation, tous semblaient ravis de renouer avec les sorties ASC et contents de leur journée d'escapade dans la capitale "en toute sécurité sanitaire".

Ingrid LE BOT



La réforme de la taxe foncière...

...quelles conséquences pour les propriétaires ?

La TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) est à payer par les propriétaires ou usufruitiers d'un logement. Si la taxe d'habitation disparaît peu à peu, la réforme de la taxe foncière se met, elle, progressivement en place. Jusqu'ici, la taxe foncière était calculée en fonction des valeurs locatives cadastrales du bien de 1970 (suivant le degré de confort du bâtiment et l'emplacement). Elle est révisée chaque année. En 2021, le coefficient de révision est de + 0,2 %

Cependant, la Cour des Comptes a estimé que ce mode de calcul est obsolète et qu'il faut par conséquent réviser les valeurs locatives de 1970. Et cette révision, lancée dans le projet de loi de finances 2020, « produira ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026 ».

Ces effets devraient être lissés sur plusieurs années et la réforme devrait se faire à prélèvement constant. L'impôt à payer va donc augmenter ou baisser selon la valeur locative cadastrale revalorisée à partir du marché locatif de 2023

JD



Installation des gens du voyage

Le dimanche 15 août, une dizaine de caravanes ont pris possession du terrain de football après avoir forcé la serrure du portail d'entrée au site. Bien évidemment, ces gens du voyage ont réalisé des branchements sauvages, au niveau du bâtiment communal, pour s'approvisionner en eau et en électricité.

Dès le lundi matin, j'ai pris contact avec la gendarmerie pour une constatation des faits et ai aussitôt adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet pour lui demander de bien vouloir prendre un arrêté d'expulsion à l'encontre de ces personnes.

L'arrêté d'expulsion a été signifié aux gens du voyage, par la gendarmerie, le vendredi suivant et ils ont quitté notre commune le dimanche matin pour aller s'installer sur le terrain de football de Muizon...

Si je peux respecter le mode de vie choisi par ces nomades, je regrette vivement que les communes, qui se trouvent envahies par ces campements, n'aient aucun moyen à leur disposition pour empêcher ces installations forcées.

AD

La nouvelle carte d'identité

La nouvelle carte nationale d'identité est entrée en vigueur sur tout le territoire lundi 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Les caractéristiques de cette nouvelle carte visent à lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité doivent désormais délivrer cette carte sécurisée.



Que contient-elle ?

Sa puce électronique, hautement sécurisée, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans).

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

A savoir : Pour les enfants en garde partagée, il y aura toujours 2 adresses

Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Rappel : En 2014, la durée de validité de l'intégralité des cartes d'identités française a été allongée de 5 ans.

En conséquence, s'il est inscrit sur votre carte que celle-ci expire en 2021, 2022 ou 2023 et que vous êtes nés avant 1995, votre carte bénéficie de cet allongement de durée de validité.

Le recueil des empreintes obligatoire

Lors de la demande de carte d'identité, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de

l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

Une nouvelle durée de validité

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen. Elle contient également un certain nombre de sécurités nouvelles permettant de lutter plus efficacement contre la falsification et l'usurpation d'identité.

Rappel : La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

La demande de cette nouvelle carte d'identité se fait dans les mairies équipées d'une station d'enregistrement. Le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. La mairie des Mesneux n'est pas équipée pour réaliser la nouvelle carte d'identité.

Les documents demandés sont les mêmes qu'avec la carte traditionnelle

Pour toute information ou faire une pré-demande en ligne : <https://www.service-public.fr>
JPG (Source ministère de l'Intérieur)

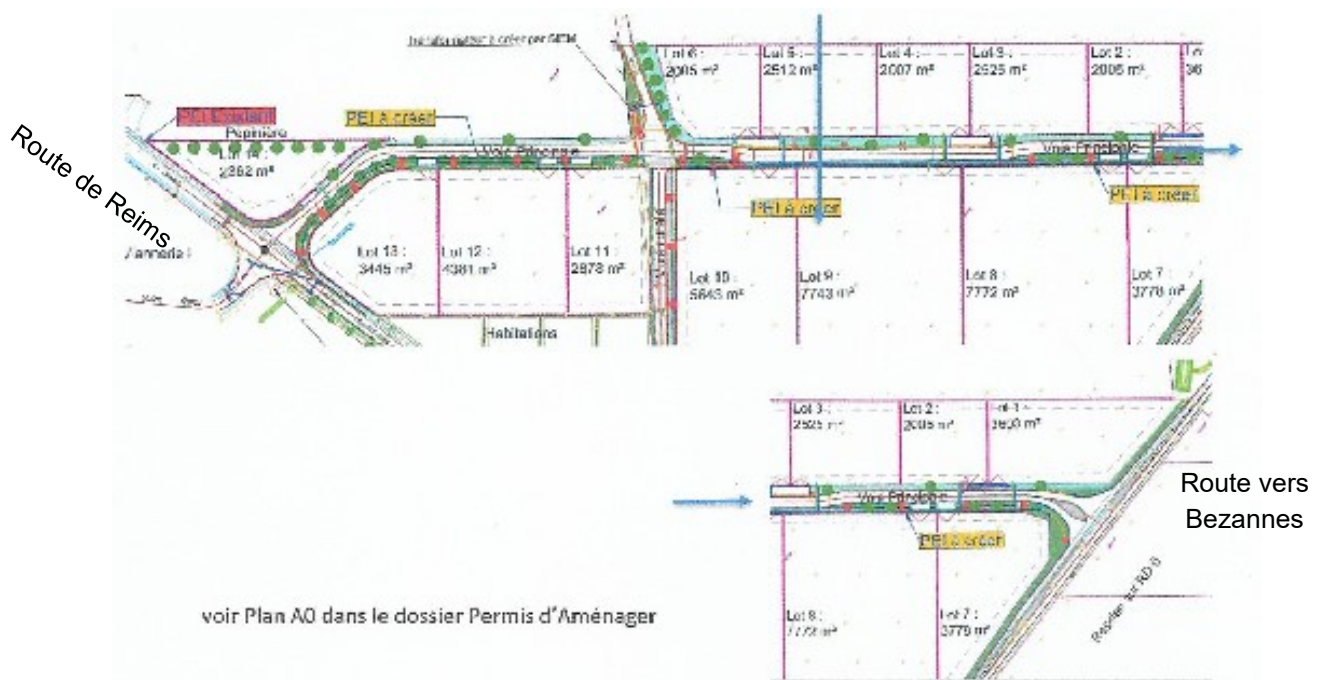
Parc d'activités « les Vianneries 2 »

Pour la nouvelle zone d'activités « les Vianneries 2 », une réunion à la mairie a eu lieu avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Reims pour faire le point sur le projet. La demande du permis d'aménager a été déposée en août 2021.

La vente des terrains se fera clé en mains (terrain + bâtiment) ; la CCI choisira les entreprises en accord avec la municipalité et le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Evolution du projet :

- permis d'aménager : juillet-août 2021
- en terme de surfaces : 6,3 hectares
- acquisition foncière de la dernière parcelle (ZC3) : évolution de l'indivision, proposition amiable, DUP (déclaration d'utilité publique) le cas échéant : septembre-octobre 2021
- déclaration DLE (Dossier loi sur l'eau): septembre-octobre 2021
- maîtrise foncière, archéologie (finalisation du diagnostic sur ZC3), maître d'ouvrage, travaux de viabilisation : 2022
- construction d'une route classée dans le domaine public (525 m de voie principale) : 2022
- création d'une opération d'aménagement destinée à accueillir 14 lots : 2023



La mise en service de cette zone d'activité est prévue en 2023

La taxe d'habitation



Bonne nouvelle pour 80% des contribuables, ils ne sont plus redevables de la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

Les 20% restants, les plus aisés, bénéficieront d'exonérations en 2021 et en 2022, avant la suppression définitive de cette taxe en 2023. À cette date, la taxe d'habitation ne concernera plus que les résidences secondaires.

Rappelons qu'à la différence de la taxe foncière, qui pèse sur les seuls propriétaires, la taxe d'habitation est due par tout occupant d'un logement meublé au 1er janvier, qu'il soit propriétaire, locataire ou simple occupant à titre gratuit.

Source « Le Particulier »

La page littérature

Nous vous proposons cette page pendant la fermeture de la bibliothèque (et plus si affinité).
Si vous avez un coup de cœur pour un texte (tombé dans le domaine public, soit — en règle générale — au moins 70 ans après la mort de l'auteur) : poème, fable, conte, extrait (raisonnable) de roman, etc., merci de nous en faire profiter.

L'âme du vin

*Un soir, l'âme du vin chantait dans les bouteilles :
« Homme, vers toi je pousse, ô cher déshérité,
Sous ma prison de verre et mes cires vermeilles,
Un chant plein de lumière et de fraternité !*



*Je sais combien il faut, sur la colline en flamme
De peine, de sueur et de soleil cuisant
Pour engendrer ma vie et pour me donner l'âme ;
Mais je ne serai point ingrat ni malfaisant,
Car j'éprouve une joie immense quand je tombe
Dans le gosier d'un homme usé par ses travaux,
Et sa chaude poitrine est une douce tombe
Où je me plais bien mieux que dans mes froids caveaux.*

*Entends-tu retentir les refrains des dimanches
Et l'espoir qui gazouille en mon sein palpitant ?
Les coudes sur la table et retroussant tes manches,
Tu me glorifieras et tu seras content ;*

*J'allumerai les yeux de ta femme ravie ;
À ton fils je rendrai sa force et ses couleurs
Et serai pour ce frêle athlète de la vie
L'huile qui raffermirait les muscles des lutteurs.*

*En toi je tomberai, végétale ambrosie.
Grain précieux jeté par l'éternel Semeur,
Pour que de notre amour naisse la poésie
Qui jaillira vers Dieu comme une rare fleur ! »*

Charles Baudelaire – Les Fleurs du mal / Le vin



En attendant le prochain numéro, quelques suggestions (subjectives) de lecture :

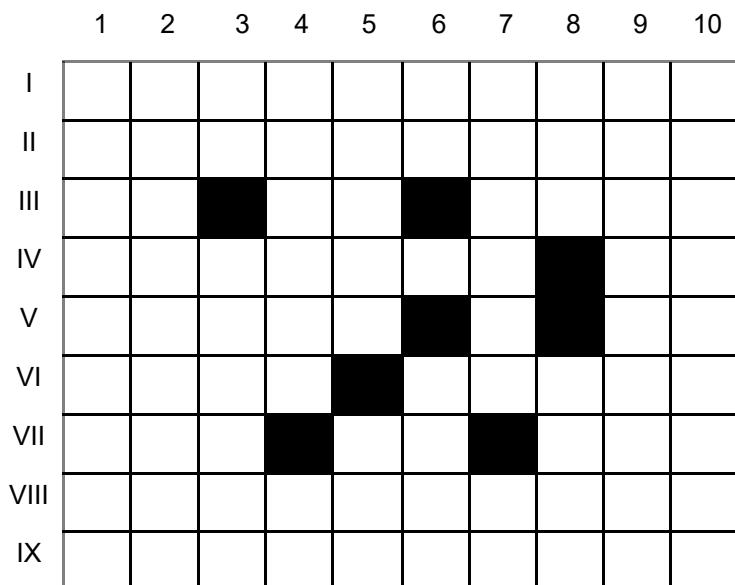


Hervé Le Tellier : *L'Anomalie* (roman)

Olivier Norek : *Surface* (policier)

Philippe Lançon : *Le Lambeau* (récit)

Les mots croisés de Guy



Horizontalement :

- I- 2021 est le bicentenaire de la naissance de ce poète.
 II- Vin, hachisch, opium, chacun de ces « paradis » l'était pour ce poète.
 III- Accord de Gorbatchev – Dispense des sous-titres – C'est la gauche au quartier latin.
 IV- Caractère du mécréant – Agence de presse.
 V- Avant le Big bang ? – Plaque à Bâle.
 VI- En 74 (Les) – Pour des photos de pro.
 VII- Parti gaulliste – Possède – Fleur bleue.
 VIII- Très.
 IX- Inflammations.

Mots-croisés du n° 73 - solution

Un peu d'histoire

Verticalement :

- 1- Il a censuré le poète.
 2- Syrienne.
 3- Note – Boss.
 4- Exquis – Sur une borne.
 5- Lié à une cause – On lui est lié.
 6- 576 m, ou 51 – Il lie.
 7- Acidité – Note.
 8- Numéro du 1 vertical – Hameau ultramarin.
 9- Il avait raté la 2^{ème} dose !
 10- Si je ne me trompe, ces animaux ont un rapport avec le VIII horizontal.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	C	O	M	M	E	M	O	R	A	T	I	O	N
II	I	N	D	E	R	A	C	I	N	A	B	L	E
III	T	E	X	■	A	R	C	E	N	C	I	E	L
IV	O	■	V	■	P	I	U	■	E	T	S	■	S
V	Y	B	■	P	■	G	P	A	■	■	■	B	O
VI	E	R	R	A	■	N	A	P	O	L	E	O	N
VII	N	I	A	I	S	A	N	T	■	P	A	O	■
VIII	S	O	I	X	A	N	T	E	D	O	U	Z	E



Le Géocaching



Connaissez-vous le Géocaching ?

Si la réponse est non, je me propose de vous faire découvrir ce loisir de plein air qui existe maintenant depuis une vingtaine d'années.

Pour faire simple, disons qu'il s'agit d'une "chasse au trésor moderne" qui se pratique partout : campagne, forêt, ville, montagne, etc. Certaines "caches" faciles sont accessibles à un public familial (enfants), d'autres nécessitent un engagement physique plus important ; il y en a pour tout le monde et pour tous les goûts.

Tous les moyens de locomotions sont possibles en fonction des lieux : marche à pied, vélo, accès direct en voiture et d'autres encore.

Vous découvrirez à cette occasion des lieux insoupçonnés parfois à deux pas de chez vous.

Dans l'air du temps, ce loisir très peu coûteux se pratique à l'aide d'un smartphone sur lequel l'application géocaching sera installée, équipé d'un GPS (tous les smartphones récents le sont) et d'un abonnement téléphonique qui permet l'accès à internet car toutes les "petites boîtes" à trouver sont géolocalisées.

Cette activité ouverte à toutes et à tous ne présente que des avantages que je vous invite à découvrir plus largement lors d'une réunion qui sera organisée à la Croisette (la date de cette réunion sera définie ultérieurement).

Cette participation ne vous engage à rien, ni inscription ni paiement de quoi que ce soit, venez en voisin pour partager un moment d'information convivial.

Si vous souhaitez participer à cette réunion laissez votre mail à l'adresse suivante :

geocaching.les.mesneux@gmail.com

(Vous serez recontactés à titre individuel pour toute information ultérieure, date de la réunion, etc.)

Vous pouvez également dès à présent commencer à découvrir le géocaching sur le site officiel :

<https://www.geocaching.com>

Sylvain Desjardin

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

Réception du public :

Lundi - mardi - mercredi
jeudi - vendredi
de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site
de la commune.

Adresse du site :
mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :
asclesmesneux.fr
grandreims.fr

Dans la commune

Il est recommandé le dimanche et les jours fériés d'éviter les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc...

Il est aussi de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer le trottoir et le caniveau face à son domicile, de tailler haies et arbres pouvant gêner les déplacements sur les trottoirs et la voie publique, de ne pas laisser divaguer son chien, de ne pas faire de feu (le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par arrêté départemental).

Tous travaux dans une propriété (murs, façade, véranda, abris de jardin, garage...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire.

L'avenir du Comité des fêtes

Le comité des fêtes a bien du mal à repartir car le virus a fait son œuvre de sape. Se rencontrer et faire la fête est devenu très compliqué. Mais on ne peut faire ce constat et ne pas réagir

Il nous faudrait grossir les rangs de bénévoles car toute manifestation demande des aides pour l'organisation.

On voudrait relancer les jeux du jeudi.

Seriez-vous intéressés ? Si oui merci de le dire à Roselyne.

Les jeux reprendront à la Croisette le 18 novembre à 14h.

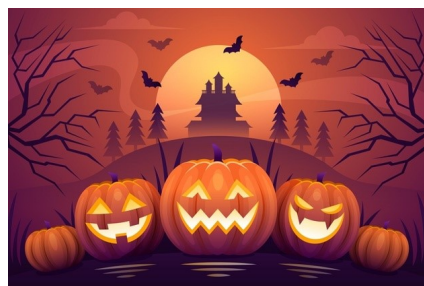
Pouvez-vous imaginer le village sans comité des fêtes ? Sans Noël des enfants ? Sans brocante ?

Venez nous rejoindre ; apportez vos idées et venez nous aider...

Alors on compte sur vous.

Il faut repartir. Notre village doit sortir de sa torpeur !

Halloween



Roselyne Demongeot donne rendez-vous aux enfants de l'école élémentaire et leurs parents, pour fêter Halloween ; RV à la salle des fêtes SAMEDI 30 OCTOBRE vers 17 h—17 h 15. Un défilé dans le village est prévu, préparez vos confiseries afin d'éviter un mauvais sort !

Frissons en perspective

Evénements

Les conditions sanitaires actuelles ne nous permettent pas de préciser si les événements habituels pourront avoir lieu dans notre commune.

État civil

Naissances :

Victor TURQUIN, le 7 février 2021

Louis ARNOULT DESROUSSEAUX, le 26 mars 2021

Charles DE CONINCK, le 5 juin 2021

Raphaël THIERARD, le 8 septembre 2021

Mariage :

Céline ROUSSELLE et Etienne CHENEL, le 9 octobre 2021

Décès :

Claudine LAIRE née DROUIN, le 9 septembre 2021

Nicole DONDELINGER née FELTEN, le 26 septembre 2021